

# Refonte du DAEFLE

## Communication aux inscrits

### Les changements du DAEFLE en 2023

---

Les contenus pédagogiques du DAEFLE évoluent, se mettent à jour et se modernisent.

Cette transition se fait progressivement et en voici les axes principaux :

- le DAEFLE suit la réforme de la formation professionnelle et ne propose plus de contenus pédagogiques par discipline mais par compétence professionnelle ;
- les modules disparaissent au profit de blocs de compétences : cela signifie que pour chaque bloc validé, vous recevrez un certificat et non plus une simple attestation de participation aux modules ;
- l'examen final transversal disparaît : chaque bloc de compétence est évalué indépendamment et la validation des 6 blocs de compétences est nécessaire pour obtenir le diplôme ;
- un contrôle continu est mis en place : les micro-tâches (devoirs) sont évaluées et notées. Pour chaque bloc de compétence, deux micro-tâches seront à réaliser, en plus de quiz à chaque fin de séquence ; le contrôle continu représente 55% de la note finale.

La session de janvier 2023 sera la dernière à suivre le format actuel de la maquette pédagogique. Le nouveau format sera mis en place dès la session de juillet 2023.

### Qu'est-ce qui change pour moi?

---

Différents cas de figure se présentent en fonction de votre situation dans le parcours de formation:

#### **A. J'ai passé mon test d'accès mais je n'ai pas commencé la formation**

Les inscriptions à la session de janvier 2023 ne pourront se faire qu'en formation complète: tous vos modules devront être validés à l'issue de la session et vous devrez obligatoirement vous présenter à l'examen final de décembre 2023. Une session de rattrapage est prévue en avril 2024 en cas d'échec à la session précédente.

Vous pourrez à nouveau choisir entre une inscription modulaire (inscription à 1 ou plusieurs blocs de compétences) ou une inscription complète dès la session de juillet 2023.

#### **B. J'ai passé mon test d'accès et je suis en cours de formation**

Pour une meilleure cohérence pédagogique, nous vous invitons à compléter votre parcours de formation à la session de janvier 2023 et à vous présenter à l'examen final de décembre 2023. Dans le cas où certains modules resteraient à valider lors du passage à la nouvelle maquette, votre parcours de formation basculera d'une version du DAEFLE à l'autre.

Tous les modules acquis le resteront, via un système d'équivalence automatique. Chaque module validé correspondra à un bloc de compétence. Vous n'aurez aucune démarche à

accomplir. Un tableau des équivalences vous sera communiqué au courant du mois de mai 2023, avant l'ouverture des inscriptions à la session de juillet.

**Attention:** le module "FD3 - Grammaire" ne donnera droit à aucune équivalence seul. Pour obtenir une équivalence de votre module avec la nouvelle maquette, le(s) module(s) "FD1 - Didactique" et/ou "FD9 - Observation" devront avoir été validés.

Il vous faudra ensuite compléter votre parcours de formation en suivant les modules restants. Vous ne passerez d'examen que pour les modules de la nouvelle formule du DAEFLE.

### **C. J'ai validé 6 modules et j'ai échoué à l'examen final ou je ne me suis pas encore présenté à l'examen final**

Tant que vos six modules sont valides, vous pouvez vous (re)présenter à l'examen final de juin ou décembre 2023, qui seront les deux dernières sessions organisées sous ce format. Une session exceptionnelle de rattrapage sera organisée en avril 2024 uniquement pour les personnes ayant échoué en 2023.

Le système d'équivalence n'est pas applicable aux personnes ayant validé 6 modules.

### **D. J'ai validé les 6 modules et j'attends les résultats de la session de décembre 2022**

Patience, les résultats seront publiés le 16 mars 2023 sur notre site internet. Pour le moment, vous n'avez rien à faire. Si vous n'êtes pas reçu à la session de décembre 2022, vous basculez alors dans le cas de figure C.